DECRET

Décret du 14 novembre 2015 réunissant le Congrès par application de l'article 18 de la Constitution

NOR: HRUX1527641D

Le Président de la République,

Vu l'article 18 de la Constitution,

Décrète :

Art. 1er. – Le Parlement sera réuni en Congrès le lundi 16 novembre par application du deuxième alinéa de l'article 18 de la Constitution.

Art. 2. – L'ordre du jour du Congrès est fixé ainsi qu'il suit :

Déclaration du Président de la République

Art. 3. – Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 novembre 2015

Par le Président de la République :